

Présentation de la société



© Corbis 2003

La société Gardiner Finance LLC a été créée en Mai 2003 et installée à Genève afin d'y exercer l'activité de conseiller en organisation patrimoniale. Le choix de Genève s'est imposé par ses infrastructures et le tissu économique composé des banques, avocats, notaires et gérants de fortune qui fait de cette ville une place financière de renom et la capitale mondiale de la gestion de fortune privée.

Gardiner Finance LLC apporte des services de gestion de patrimoine en Europe dans les domaines des services à l'investisseur privé disposant d'un minimum de 50.000 € de patrimoine, soit à gérer, soit à recentrer avec une délocalisation légale des actifs: ouverture de compte non-résident avec carte de crédit, audit et équilibrage de patrimoine, gestion de fortune avec une banque privée genevoise, conseils d'investissements avec diversification et dynamisation des actifs, assurance de portefeuille, réduction des risques par l'utilisation de fonds non corrélés aux marchés financiers, optimisation juridique et fiscale de l'investisseur européen à partir de 250.000 € d'actifs, délocalisation physique en Suisse dans le cadre du forfait fiscal ou d'un projet économique ou à l'île Maurice (Utilisation de la convention fiscale franco-mauricienne ou du programme immobilier IRS).

Toutes ces prestations sont accessibles au sein d'un environnement particulièrement confidentiel protégé par le secret bancaire toujours en vigueur.

Le compte non-résident

Le titulaire d'un compte bancaire non-résident souhaite disposer de moyens de paiements modernes et discrets afin de régler des achats, y compris sur Internet ou retirer des espèces aux distributeurs, quel que soit son lieu de résidence permanent et ses déplacements internationaux, dans de bonnes conditions de confidentialité et de sécurité.

Les cartes de crédit que nous proposons sont disponibles à partir de comptes non-résidents suisses couverts par le secret bancaire toujours en vigueur. Notre gamme de cartes de crédit est disponible à partir de deux types de comptes bancaires suisses :

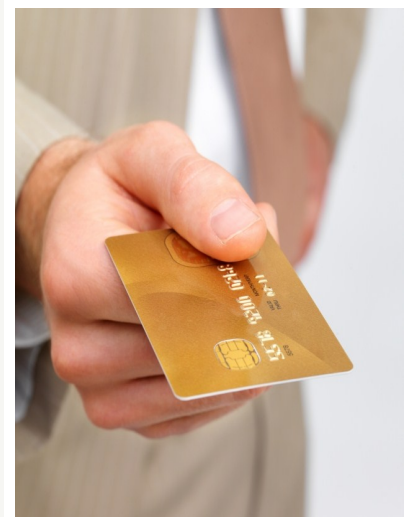
- ⇒ Le compte courant dans une banque de réseau acceptant les non-résidents, sans minimum de dépôt, sauf celui servant à la couverture de la carte de crédit (450 CHF).
- ⇒ Le compte de gestion de fortune en banque privée, à partir de 50.000 € d'actifs sous gestion, dont une partie en liquidités.

Plusieurs types de cartes sont disponibles :

- ⇒ Mastercard™ Standard, Gold ou Platinum
- ⇒ American Express™ Classique, Gold ou Platinum

Nos services

- ◆ **Le conseil patrimonial:** délocalisation et recentrage de portefeuille avec optimisation fiscale au sein d'un environnement incertain.
- ◆ **Optimisation fiscale:** réduction de la fiscalité de l'épargne en toute légalité avec délocalisation des actifs financiers.
- ◆ **Délocalisation physique:** nouvelle résidence en Suisse ou à l'île Maurice avec fiscalité alléguée ou nulle.



© Pixmac

LES COMPTES DISPONIBLES POUR L'INVESTISSEUR PRIVÉ

Le compte courant en banque suisse

Ce type de compte est la base d'entrée en relation avec une banque suisse, sans dépôt pour un non-résident, sauf celui de la carte de crédit. Le bénéficiaire économique peut choisir de venir à Genève, sur rendez-vous, pour les formalités d'ouverture de compte, dans les locaux de la banque, avec une pièce d'identité valide. Mais nous pouvons effectuer cette ouverture de compte à distance. En application du secret bancaire suisse, seul le titulaire du compte est informé du numéro de compte. Un dépôt de garantie et une garantie bancaire de la banque sont émis à l'ordre de l'émetteur de la carte de crédit, afin de garantir les débits différés.

Le compte de gestion de fortune

Le plus haut niveau de standing en matière bancaire réside dans un compte d'investissement en banque privée, souvent de tradition familiale, dont le modèle économique est basé sur la confidentialité, les services bancaires de haut de gamme et le conservatisme. Ce sont ces principes qui font de Genève la capitale mondiale de la gestion de fortune privée, accessible à partir de 50.000 € d'actifs. Outre le portefeuille patrimonial qui pourra être composé de 25, 50 ou 75% de fonds non-corrélés pour la sécurité alliée au rendement, la différence pourra être investie dans des fonds en actions pouvant être couverts contre une baisse des marchés financiers par un fonds de volatilité.

UN COMPTE NON-
RÉSIDENT EST UN
DROIT DU
CONSOUMATEUR
EUROPÉEN AU SEIN
DE L'UE OU À
L'EXTÉRIEUR.
IL PEUT ÊTRE
ACCOMPAGNÉ D'UNE
CARTE DE CRÉDIT OU
DE DÉBIT UTILISABLE
À L'INTERNATIONAL.

La légalité du compte non-résident

Un compte non-résident ou transfrontalier est un droit du consommateur européen dans les pays de l'UE et les pays tiers comme la Suisse et le Liechtenstein. Il doit être déclaré dès le premier crédit sur le compte.

D'autres juridictions sont disponibles, soit au sein de l'UE, soit en dehors et être assortis d'une carte de crédit avec un dépôt de garantie à partir de 450 € ainsi que d'assurances voyage gratuites selon le type de carte.

Les principales juridictions:

- ⇒ La Suisse
- ⇒ Le Luxembourg
- ⇒ La Lettonie
- ⇒ Chypre
- ⇒ L'île Maurice



© Pixmac

Nous contacter

Gardiner Finance LLC

Agent pour le Grand Est

Michel Bastien, conseiller financier

Tél: +33 685 73 28 23

bastien@gardinerfinance.com

www.gardinerfinance.com

